

FICHE DE POSTE

Agent technique polyvalent Spécialisé espaces verts

Catégorie C – adjoint technique territorial – Temps complet 35/35ème

Missions principales : L'agent technique polyvalent des espaces verts est chargé d'entretenir et d'améliorer les espaces verts et naturels de la collectivité. Il assure le maintien d'un espace public propre, accueillant et sécurisé pour les usagers. Il effectue également des travaux de petite manutention pour préserver les bâtiments et la voirie, tout en assurant l'entretien courant des équipements et matériels utilisés.

Service	Technique
Composition	9 agents + 1 saisonnier (au 01/04/2022)
Supérieur hiérarchique (N+1)	Responsable des services techniques

Activités principales du poste

1. ENTRETIEN GENERAL DES ESPACES VERTS

- Entretenir les végétaux des surfaces en herbe et des allées (engazonner, tondre, ramasser les feuilles, branchages et fleurs fanées...)
- o Entretenir les massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement)
- o Entretenir les arbres et les arbustes (planter, tailler, débroussailler, élaguer et abattre)
- Traiter et apporter les engrais nécessaires,
- o Entretien des terrains de football, tonte, traçage.
- Arroser de façon manuelle et/ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage,
- O Protéger les plantations à l'aide de bâches, grillages, écorces...

2. ASSURER DES TRAVAUX DE PLANTATION, DE CREATION ET DE PRODUCTION POUR LES ESPACES VERTS

- O Définir les espaces et préparer les sols (terrassement, drainage, désherbage...)
- Effectuer les travaux de plantation, de création et de production dans les espaces verts et naturels de la collectivité selon les circonstances climatiques,
- O Créer de nouveaux espaces verts et semer gazon/pelouse,
- Fleurir la collectivité et réaliser des massifs arbustifs et floraux,
- Réaliser des techniques de floriculture de serre (semis, traitement, dépotage, rempotage...)
- O Participer à l'élaboration du plan de fleurissement communal
- Gérer les déchets produits sur site et les valoriser dans les filières appropriées
- Surveillance de la flore

3. REALISER L'ENTRETIEN COURANT ET LE SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU MATERIEL MIS A SA DISPOSITION

- O Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage,
- o Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition,
- O Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux,
- O Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé.

Activités secondaires

- O Assurer et participer à l'ensemble des activités du service (voirie, bâtiments, manifestations...)
- O Participer à la propreté communale.

Compétences Requises

Savoir	Connaître la Fonction Publique Territoriale	
	Connaître la réglementation environnementale	
	Connaître les techniques de floriculture, horticulture et pépinière	
	Connaître les règles et modalités d'utilisation des matériels, outillages, produits et équipements de protection associés	
	Connaître les conditions de stockage et de transport des produits	
	Connaître les règles de base du tri sélectif	
	Connaître les gestes et postures de la manutention	
	Connaître les règles d'hygiène, de propreté et de sécurité/signalisation	
Savoir-faire	Appliquer les techniques d'entretien des espaces verts (tonte, élagage, taille douce, arrosage)	
	Mettre en œuvre une fiche technique, notice d'entretien, plan et consigne	
	Appliquer les techniques de maintenance et d'entretien du matériel	
	Appliquer les règles de sécurité portant sur les activités, les matériels et les produits	
	Autorisation de conduite ou CACES engins de chantier et permis E(B)	
Savoir-être	Avoir le sens du service public	
	Savoir s'adapter aux contraintes du site	
	Faire preuve de rigueur et d'organisation	
	Être autonome, dynamique et ponctuel	
	Être force de proposition et savoir se référer à l'autorité	

<u>Catégorie de compétences</u> : Savoir : connaissance théorique - Savoir-faire : savoir professionnel et technique - Savoir-être : qualité personnelle

Facteurs de pénibilité liée aux risques du travail

- O Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Travail en extérieur par tous les temps
- o Bruits
- O Port des EPI obligatoire pour toute intervention, et plus précisément sur les chantiers
- O Utilisation des différents équipements (tondeuses, tracteurs...)
- O Horaires irréguliers en fonction des aléas climatiques et des situations de crise

Relations internes / externes

- o Relations fréquentes avec les administrés
- O Relations avec l'ensemble des services de la collectivité

Conditions de travail

- \circ Temps complet (39h00) avec 23 jours de RTT par an soit 1607h effectives par an : du lundi au vendredi :
 - > de 8h00à 12h00
 - > de 12h00 à 13h30 : pause déjeuner de l'agent
 - de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi : 16h30)
- O Horaires d'été possible suivant condition météo de juin à fin septembre
 - > de 7h00à 12h00
 - > de 12h00 à 13h30 : pause déjeuner de l'agent
 - de 13h30 à 16h30 (sauf le vendredi : 15h30)